

MANIFESTE

Les entreprises de l'alimentation sont engagées, de longue date, dans la transformation durable de leurs modèles de production et de consommation, afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles.

La crise de la COVID-19, qui les a contraintes à s'adapter au quotidien pour maintenir la production et assurer l'approvisionnement des consommateurs, a renforcé leur conviction de l'urgence à inscrire la reprise dans un cadre plus vert, plus efficient dans l'utilisation des ressources, pour bâtir une économie circulaire.

Aujourd'hui, ayant prouvé leur résilience, les entreprises de l'alimentation appellent de leurs vœux une transition écologique qui permette de concilier les exigences climatiques et environnementales avec la compétitivité des entreprises. Et qui dit compétitivité dit maintien et développement de l'emploi sur l'ensemble des territoires.

La crise de la COVID-19 a également poussé les consommateurs à modifier leurs habitudes alimentaires. Fait maison, plats préparés, approvisionnements de proximité, circuits locaux... les liens à l'alimentation se sont renforcés au pays de la gastronomie et le secteur agroalimentaire a démontré son caractère stratégique.

Aujourd'hui, fortes de cette confiance accordée par les Français, les entreprises de l'alimentation revendiquent plus que jamais leur ambition d'une alimentation toujours plus saine, plus sûre et plus durable. Pour ce faire, l'ANIA portera dans le débat public toutes les innovations, les initiatives, les avancées de ces entreprises pour relever les défis de la décarbonation, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'information consommateurs en limitant les impacts environnementaux des produits en favorisant la durabilité des chaînes de transport et de logistique, etc.

Ces objectifs à court et long terme, pour être atteints, nécessiteront un soutien massif de l'État et des collectivités locales pour que chacun, sur tous les territoires, ait accès à une alimentation de qualité et diversifiée.

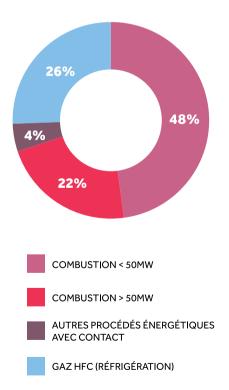
Les entreprises de l'alimentation en appellent donc au gouvernement pour que tous les maillons de la chaîne alimentaire, entreprises et salariés, soient accompagnés sans équivoque sur le chemin de la transition écologique.

Réduction de l'impact carbone des sites industriels

Ambition et engagements

Les émissions de gaz à effet de serre des industries agroalimentaires (IAA) ont été évaluées à **10,3 Mt CO2eq en 2015** (estimation SECTEN), soit 1/8^{ème} des émissions globales de l'industrie française, estimées à 82 Mt de CO2 eq en 2015.

Dans la feuille de route décarbonation de l'agroalimentaire, construite avec le Ministère de l'Économie et des Finances et les autres partenaires de l'agroalimentaire, la trajectoire à l'horizon 2030 prévoit une réduction des émissions de l'ordre de 35% par rapport à leur niveau de 2015, soit d'environ 3,6 Mt CO2eq/an. Cette réduction est estimée au niveau de production actuel, sans préjuger de la croissance de la production agroalimentaire française.



Répartition des émissions de GES du secteur des IAA (2015)

La réduction des émissions des entreprises agroalimentaires mobilisera plusieurs leviers techniques :

- La réduction de l'utilisation des fluides frigorigènes HFC (HyfroFluoroCarbures), estimée à 76% soit une réduction de 2,2 Mt CO2eq à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2015.
- 2. La décarbonation des combustibles: ce levier est conditionné par une décarbonation globale des combustibles disponibles en France: le recours à une chaleur produite par des chaudières biomasse, la méthanisation des effluents et résidus, ainsi que la mise en place d'unités d'autoconsommation de biogaz permettront d'y contribuer. L'électrification des procédés représente un potentiel à horizon plus lointain.
- La poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique d'environ 6 % d'ici 2030 par rapport à 2015.

De nombreuses entreprises sont également engagées individuellement dans la réduction de leurs émissions carbones, certaines ambitionnant une neutralité carbone d'ici à 2050.

La trajectoire à l'horizon 2030 prévoit une réduction des émissions de l'ordre de 35% par rapport à leur niveau de 2015.

Besoins d'accompagnement

L'objectif est de renforcer la compétitivité-coût liée à l'énergie. Néanmoins, des investissements lourds seront nécessaires pour réduire la charge énergétique des entreprises. La mise en place des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre nécessite un accompagnement fort à court et moyen terme, et un soutien indéfectible de l'État au secteur agroalimentaire, avec:

Le renforcement des aides existantes :

- Maintien dans la durée du suramortissement à 40% pour les investissements dans les équipements de production de froid sans fluides frigorigènes HFC (HyfroFluoroCarbures).
- Adaptation des dispositifs des certificats d'économie d'énergie (CEE) et du fonds chaleur afin de les rendre plus opérationnels et plus proches financièrement des niveaux d'aide maximum (prise en compte de la saisonnalité), y compris pour les sites soumis à l'ETS.
- Relèvement du plafond d'aides et la possibilité de cumuler les aides existantes.
- La mise en place de nouveaux dispositifs pour l'investissement dans la chaleur décarbonée :
 - Aide à l'investissement pour la production de biogaz à hauteur de 40% à 60%, selon le niveau prévisionnel d'investissement pour la filière, estimé entre 200 et 400 M€.
 - Mise en place d'un soutien à l'autoconsommation de biogaz.
 - Mise en place d'un dispositif de soutien au fonctionnement pour la chaleur biomasse afin de compenser les éventuels surcoûts par rapport à la chaleur fossile, à hauteur de 40% à 60% des 450 à 700M€ d'investissements estimés.

- ► Aide à l'investissement pour l'efficacité énergétique à hauteur de 40% à 60% des 40 à 70 M€/an d'investissements estimés pour la mise en place d'un outil industriel plus sobre en énergie.
- ► Soutien à la filière R&D française et aide à l'investissement à hauteur de 40% à 60% des 50M€ estimés pour les pompes à chaleur lorsque la technologie sera mature.
- Le soutien au programme « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » développé par l'ADEME, qui aide les entreprises dans la réduction de leur consommation d'énergie; ainsi que le soutien aux programmes PROREFEI et INVEEST, portés par l'ATEE et GreenFlex, qui forment des référents énergies sur les sites industriels.

En dehors des actions menées par les entreprises, des conditions sont nécessaires à la réalisation de ces objectifs :

- Décarbonation du gaz réseau: l'effort de décarbonation ne pourra pas venir des entreprises seules mais sera atteint de manière collective, et dépendra de la capacité de la France à fournir des combustibles décarbonés à ses industries. Maintien d'un prix de l'électricité compétitif.
- Valorisation optimale du digestat de méthanisation dans le cadre de la normalisation avec les autorités compétentes.

Favoriser la circularité des emballages : décarbonation, éco-conception, tri, collecte et recyclage

Ambition & engagements

DÉCARBONATION DES EMBALLAGES

Le secteur des déchets représente aujourd'hui 3% des émissions nationales de gaz à effet de serre. La stratégie nationale Bas-Carbone vise une réduction de 37% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 66 % à l'horizon 2050. Depuis la création de la REP emballages ménagers en 1992, la filière est engagée dans l'amélioration de ses emballages, par l'augmentation de la collecte via la sensibilisation au geste de tri, ainsi que l'éco-conception, notamment pour améliorer la recyclabilité des emballages mais aussi réduire la quantité de matière vierge mise sur le marché.

Les entreprises de l'alimentation **ont financé à hauteur de 9 milliards d'euros le système** de collecte par le versement de ses éco-contributions à Citeo et représentent aujourd'hui 50% de ce système. Elles permettent ainsi la modernisation des centres de tri, l'amélioration de la collecte et du recyclage (appel à manifestations d'intérêts, extension des consignes de tri) et le développement de programme d'éco-conception pour les entreprises.

En 2018, le taux de recyclage des emballages ménagers s'élevait à **70% soit 3,5 millions de tonnes**, ce qui représente une hausse de 132 millions de tonnes par rapport à 2017 et **1,6 millions de tonnes de CO2 eq évitées**. Le développement de l'extension des consignes de tri permet également aujourd'hui à près de **la moitié de la population française** (24 millions en 2018) de trier tous ses emballages (chiffres Citeo).

Le secteur de l'emballage ménager a également contribué à l'augmentation de la part de matière première recyclée incorporée avec près de 15% de plastique d'origine recyclée, soit 320 000 tonnes (source Elipso).

Les mesures d'éco-conception, tout comme les objectifs de recyclage, ont un impact positif sur l'empreinte carbone de ces emballages, mais des solutions spécifiques se mettent également en place par secteur pour réduire l'impact des matériaux d'emballages. On peut citer à titre d'exemple le verre qui, à travers le projet européen « Furnace of the future », développe une technologie de four électrique hybride permettant la réduction des 50% des émissions de CO2 liées à la production de verre d'emballage.

ECO-CONCEPTION

Les entreprises de l'alimentation sont engagées dans le développement de la circularité de leurs emballages en boucle fermée en France. Des objectifs ambitieux sont affichés avec 100% d'emballages recyclables d'ici 2025, ont permis notamment par la substitution vers des emballages en plastique biosourcé ou encore des monomatériaux de faciliter le recyclage des emballages complexes ou des emballages recyclables pour les résines ne disposant pas de solutions. Diverses mesures d'éco-conception telles que l'allègement du poids des emballages ou encore la mise en place des bouchons attachés sur les bouteilles en plastique pour boissons sont également développées par les entreprises.

La signature des engagements volontaires, du Pacte national sur les emballages plastiques, et des engagements de la Fondation Ellen Mac Arthur ont également permis de **doubler** la quantité de matière première recyclée incorporée dans les emballages (+440 000 tonnes pour 2025).

TRI ET COLLECTE

L'amélioration du geste de tri par les consommateurs ainsi qu'une augmentation des taux de collecte permettent de favoriser le recyclage, mais également de lutter contre les déchets sauvages, une priorité dans la préservation de l'environnement.

Pour cela, les entreprises travaillent avec Citeo à :

- La sensibilisation au geste de tri.
- Assurer pour 100% des Français l'extension des consignes de tri d'ici la fin de l'année 2022.
- Développer de nouveaux appels à manifestation d'intérêt pour la mise en place de systèmes de collecte innovants.
- Réfléchir à de nouveaux systèmes comme des dispositifs de consigne, de vrac, ou encore la mise en place du réemploi pour 5% de l'offre en 2023 et 10% en 2027.
- Améliorer les performances de collecte: notamment 100% des bouteilles en verre collectées (Charte Verre) et 90% des bouteilles en plastique pour boisson en 2029.

RECYCLAGE

Afin de tendre vers 100% d'emballages effectivement recyclés, les entreprises sont mobilisées dans la création et le développement de nouvelles filières de recyclage afin d'assurer le recyclage effectif des emballages sans filière à ce jour, notamment pour le polystyrène et les films en polyéthylène (PE) et polypropylène (PP).

Besoins d'accompagnement

Le niveau d'investissement nécessaire pour la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) ainsi que des engagements qui ont été pris par les entreprises, en dehors des propositions formulées par la Convention Citoyenne pour le Climat, a été évalué à près de 4 milliards d'euros :

- Des besoins financiers d'investissement liés au réemploi (ex : changement de lignes de production, achat de laveuses, nouveaux emballages): un besoin estimé à près de 1,5 milliard d'euros pour l'ensemble des entreprises de l'alimentation. Pour certaines entreprises, le besoin peut aller jusqu'à 20 millions d'euros.
- Des besoins financiers d'investissement liés à l'écoconception des emballages (recyclabilité de tous les emballages à horizon 2025, incorporation de matière recyclée): un besoin moyen de près de 1 milliard d'euros.
 Pour certaines entreprises, le besoin peut aller jusqu'à 20 millions d'euros.
- Des besoins financiers d'investissement liés à la mise en place d'une filière REP-restauration: besoin moyen de l'ordre 500 millions d'euros. Pour certaines entreprises, le besoin peut aller jusqu'à 10 millions d'euros.
- Des surcoûts liés aux dispositions d'interdiction de certains plastiques à usage unique : un besoin moyen de plus de 600 millions d'euros. Pour certaines entreprises, le besoin peut aller jusqu'à 15 millions d'euros.
- Des surcoûts liés au changement d'étiquetage pour respecter les nouvelles signalétiques de tri: un besoin de l'ordre de 170 millions d'euros.

Un besoin d'investissement nécessaire estimé à 4 milliards d'euros pour atteindre ces objectifs. Dans le cadre de l'amélioration de la collecte, différentes mesures de soutien pourraient être mises en place :

- Le soutien aux initiatives de collecte innovantes et au développement de modèles de réemploi lorsque ceux-ci sont adaptés aux produits.
- Le déploiement de la tarification incitative dans les territoires.
- Le fléchage des investissements publics en vue d'accroitre le nombre de points d'apport volontaires et de couvrir 100% des zones sous équipées dans les territoires et en particulier dans les zones de forte consommation hors domicile.

Un accompagnement financier pourra être envisagé afin de consolider et développer les filières françaises **de production d'emballages alimentaires recyclés, incorporant de la matière recyclée ou biosourcée**, indispensables à la conservation, distribution et commercialisation des produits :

- Relocalisation sur le sol français des unités de production d'emballages alimentaires, par exemple pour les films en polypropylène et polyéthylène.
- Développement de la production française d'emballages en monomatériaux plastiques recyclables (PET, PE, PP, bioplastiques) destinés aux produits de l'industrie agroalimentaire.
- Relocalisation de production d'intermédiaires de synthèse biosourcés (exemples : acides organiques, esters, polyols) pour des bioplastiques destinés à l'emballage.
- Développement de filière de recyclage chimique sur le territoire français.
- Développement de filière pour l'incorporation de matières premières recyclées aptes au contact alimentaire.

Accélérer le développement d'un transport de fret multimodal et d'une chaîne logistique durables

Ambition & engagements

Le transport routier restera demain le mode majeur de distribution du fret. Le transport fluvial et le transport ferro-viaire doivent nécessairement occuper une place centrale dans le schéma logistique d'avenir, car ils permettent des niveaux de mutualisation et de massification essentiels pour la compétitivité de notre filière, et bien sûr contribuent à la limitation des externalités négatives du transport, notamment au cœur des grandes agglomérations et des points nodaux que sont les ports maritimes et les ports intérieurs. Ils constituent ainsi des instruments de choix dans la politique de renouveau économique et de développement des territoires. Le transport de marchandises par le rail représente en 2018, pour l'ensemble de l'Union Européenne, seulement 0,5% des émissions de gaz à effet de serre du fret. Sa part dans le fret est cependant en constante diminution, pour atteindre 17,4% soit une baisse de 1.3% en 5 ans.

En France, la situation du réseau ferroviaire suit la tendance observée au niveau européen, en particulier pour les Lignes de Desserte Fine du Territoire - ou capillaires - qui permettent de relier les usines agroalimentaires aux zones de productions agricoles et aux zones urbaines. Ainsi, sur les 2000 km de lignes à usage exclusif de fret, 65% sont dans un état moyen à critique. En 2018, 590 km de voie ont une pérennité estimée à moins de 5 ans, et 397 km ont une pérennité estimée à moins de 2 ans.

Le financement du réseau a été progressivement abandonné puisque le gestionnaire SNCF Réseau ne finance plus l'entretien du capillaire ferroviaire conformément au nouveau plan de performance signé avec l'Etat. Enfin, les Régions mènent des politiques de financement aléatoires. La part de financement restant aux entreprises est de l'ordre de 20% à 60%, dans le cadre de situations d'urgence sans anticipation, ce qui empêche toute programmation budgétaire.

Les entreprises de l'alimentation travaillent à la réduction des impacts environnementaux par la quantification des impacts du transport, la mise en œuvre d'actions de réduction et le suivi annuel.

De nombreuses entreprises de l'alimentation sont engagées, depuis plusieurs années, à réduire l'impact environnemental de leurs transports, en agissant à la fois sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et sur la pollution atmosphérique du transport.

À titre d'exemple, FRET 21, porté par l'ADEME et l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret), avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a été officiellement lancé en mai 2015. Dans ce cadre, les entreprises de l'alimentation travaillent à la réduction des impacts environnementaux des transports grâce à:

- La quantification de l'impact environnemental de leurs transports en gaz à effet de serre.
- La mise en œuvre d'actions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Le suivi annuel de ces actions de réduction par rapport à un objectif chiffré.

Chaque entreprise volontaire signe ainsi un accord avec l'ADEME et l'AUTF dans lequel elle précise un objectif de réduction des émissions de CO2 et s'engage à mener des actions pour y parvenir, réparties selon 4 axes:

- Taux de changement: optimisation des charges palettisées, des conditions de livraison, réduction des trajets à vide, gestion mutualisée des approvisionnements.
- **2. Distance parcourue**: optimisation du positionnement des sites, de l'affectation des productions et des clients.
- Moyens de transport : optimisation du mode routier, utilisation de modes alternatifs à la route.
- **4. Achats responsables**: sélectionner des transporteurs chartés ou labellisés « Objectif CO2 ».

Besoins d'accompagnement

CONCERNANT LE TRANSPORT ROUTIER

- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans le transport routier pour les flottes en propre des entreprises agroalimentaires: électrique, biocarburant, biogaz.
- Accompagner les entreprises pour s'équiper en flottes de camions électriques et biogaz et accompagner le développement de stations de distribution de biogaz.
- Favoriser les programmes de formation à l'éco-conduite.

CONCERNANT LE « DERNIER KILOMÈTRE »

Avec 250 000 cafés, hôtels et restaurants et 32 000 boulangeries servis quotidiennement grâce à plus de 5 000 véhicules de plus de 3,5 tonnes, les distributeurs-grossistes jouent un rôle de premier plan dans la dynamisation des centres urbains et des villages. Il est cependant nécessaire d'accélérer le déploiement de nouveaux modèles de véhicules de livraison urbaine, plus propres et moins impactants sur le plan environnemental, afin de:

- ► Réduire les émissions de CO2 liées aux transports.
- Contribuer au maintien des cafés-restaurants dans les centres-ville et les zones rurales.
- ► Favoriser l'émergence de métropoles apaisées (réduction des nuisances sonores, meilleur partage des usages de la ville).
- Flécher des financements en vue d'un projet industriel des constructeurs automobiles pour une offre adaptée de gros véhicules utilitaires légers et de poids lourds électriques ou GNV (Gaz Naturel Pour Véhicules).
- Déployer des stations et infrastructures de recharge et approvisionnement en GNV.
- Mettre en place des incitations fiscales adaptées facilitant l'optimisation des flottes vers des modèles plus vertueux, notamment l'accès aux zones de chargement autour des agglomérations.

CONCERNANT LE TRANSPORT FERROVIAIRE

 Afin de relancer le fret ferroviaire et l'inscrire dans la multimodalité en cohérence avec les autres transports de fret, il est nécessaire de préparer un Schéma Directeur National qui servira à :

- Identifier les voies prioritaires pour la filière alimentaire.
- Identifier les besoins en matière de maintenance et remise en état.
- Intégrer les solutions innovantes : hydrogène, dématérialisation...
- Assurer une gouvernance entre l'administration, les utilisateurs et les dépositaires des infrastructures.
- Identifier les programmes de financements au niveau européen (Green deal), national (Loi d'Orientation des Mobilités) et local (Contrat de Plan Etat-Région).
- Harmoniser les pratiques de financement des collectivités territoriales et orienter le volet mobilité des prochains Contrats de Plan Etat Région vers la multimodalité du fret.
- ► Simplifier la mise en place d'expérimentations de terrain qui doivent encore systématiquement passer par la publication d'un Décret au Conseil d'Etat.
- Accélérer la mise en place des systèmes télématiques pour dématérialiser les documents contractuels présents au cours du transport et assurer une harmonisation européenne de la dématérialisation.
- Accompagner les investissements nécessaires jusqu'en 2028 pour remettre à niveau les 9 000 km de petites lignes, estimés à plus de 7 milliards d'euros par SNCF Réseau.
- Prioriser les Ligne de Desserte Fine du Territoire à usage de fret en souffrance.

CONCERNANT LA LOGISTIQUE

- Accompagner les entreprises pour le développement de logiciel d'application de gestion, d'organisation et d'optimisation des tournées de livraison.
- Accompagner les entreprises pour le développement de programme de gestion à distance des stocks et inventaires (exemple: avec des puces RFID- Identification Radio Fréquence).
- Accompagner les entreprises pour le développement de logiciels ou application mobile permettant la prise de commande des clients et permettant aux clients de passer leur commande 24h/24.

Gaspillage alimentaire

Ambition & engagements

Bien que le secteur de la transformation représente moins de 5% des déchets alimentaires produits en France, le gaspillage alimentaire reste un non-sens économique, social et environnemental. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un levier important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et redonner de la valeur à l'alimentation: c'est donc un enjeu crucial pour les entreprises alimentaires.

L'ANIA a ainsi pris des engagements depuis plusieurs années pour être un acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec notamment la signature du 1^{er} pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire en 2013 et du 2nd en 2018 avec un objectif de réduction de 50% du gaspillage d'ici 2025.

Les actions se concrétisent notamment via :

- La participation dès 2017 à l'opération IAA témoins, pilotée par l'ADEME, avec La Coopération Agricole. La participation de 19 entreprises a permis d'en mobiliser encore d'avantage grâce aux résultats : réduction des pertes de 15%, réduction des coûts liés aux pertes de 5,5% (environ 67 000 tonnes) et réduction de l'empreinte carbone de 86T CO2 émis.
- Le Pacte sur les Dates de consommation, initié par Too Good To Go en 2020, réunissant près de 50 acteurs de la filière et soutenu par les Ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation. 10 engagements coconstruits, concrets et mesurables, ont été définis reposant sur quatre piliers d'action:
 - ▶ Éducation et sensibilisation des producteurs aux collaborateurs des entreprises de l'alimentation jusqu'aux consommateurs : notamment par une campagne de communication nationale, qui sera lancée en octobre 2020, ou la mise en place de rayons anti-gaspi en magasin.
 - Clarification de la différence entre Date Limite de Consommation (DLC) et Date de Durabilité Minimale (DDM) auprès des consommateurs : par exemple via l'apposition de pictogrammes visuels permettant la différenciation immédiate entre ces dates.
 - Optimisation de la valorisation des produits exclus des circuits de vente par la mise en place d'une cartographie commune des acteurs anti-gaspi par territoire et en optimisant le suivi des stocks tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin d'éviter le gaspillage alimentaire.
 - Collaboration entre acteurs du secteur pour harmoniser les bonnes pratiques et optimiser les flux de distribution.

 La valorisation des sous-produits et co-produits est également un axe développé et qui sera appelé à se renforcer pour lutter contre le gaspillage.

De nombreuses filières sont déjà engagées afin de maximiser l'utilisation des matières premières entrant dans la composition des produits et d'éviter ainsi le gaspillage. Par exemple, certains procédés de production nécessitent de séparer les éléments, comme la décantation pour séparer l'huile de l'eau ou le lait du lactosérum. Le sous-produit obtenu est ensuite réutilisé pour d'autres applications.

La valorisation de ces co-produits peut passer par le **développement de l'offre alimentaire**: par exemple, production de biscuits avec les drèches dans le secteur de la brasserie), l'alimentation animale (les sons dans le process meunier) ou la production de biomatériaux.

Le **développement de voies de diversification durable** est nécessaire au renforcement de la compétitivité des entreprises de l'alimentation.

- La mise en œuvre des principes de la chimie verte est également porteuse d'innovation et contribue à la transition verte à travers plusieurs bonnes pratiques telles que :
 - Maximisation de l'utilisation de la matière première dans le procédé de production (à l'image des coproduits) : moins de gaspillage alimentaire et un approvisionnement plus durable.
 - Amélioration du rendement énergétique des procédés mis en œuvre (conditions de température...).
 - Prévention de la production de déchets en développant des procédés moins générateurs de déchets.

Besoins d'accompagnement

- Aide financière et organisationnelle pour la réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire sur les sites de production notamment pour les PME/TPE.
- Soutien financier à la R&D pour développer des procédés répondant aux principes de la chimie verte et permettant l'investissement dans ces procédés.
- Accompagnement des entreprises notamment sur les volets sécurité des sites dans la mise en place de nouveaux procédés/process.
- Soutien au développement de solutions technologiques de traçabilité permettant de réduire le gaspillage alimentaire (blockchain, etc.).

Affichage environnemental

Ambition & engagements

Les entreprises de l'alimentation sont engagées depuis 2009 dans une réflexion sur l'affichage environnemental, notamment via une expérimentation menée par l'ADEME visant à l'élaboration d'un socle technique commun et reposant sur l'Analyse du Cycle de Vie (l'extraction des matières premières, la production, la distribution, l'utilisation et la fin de vie). Cette expérimentation avait impliqué 4 secteurs pilotes dont le secteur agroalimentaire, et concernait au total 168 entreprises.

La France, grâce notamment à ces expérimentations a été précurseur en Europe. Les outils français (norme ADEME/Afnor) ont été utilisés par la Commission Européenne pour créer la méthode PEF (Product Environnemental Footprint) et dépasser les limites posées par ce référentiel. Ce plan d'action européen a débuté par une phase d'expérimentation, une phase pilote (2013-2018) et une phase de transition (2018-2021) afin de tester la méthode PEF.

Dans le secteur de l'agroalimentaire, les secteurs pilotes ont été : la bière, le café, les produits laitiers, l'alimentation animale, le poisson d'eau de mer, la viande, l'huile d'olive, les eaux embouteillées, les pâtes et le vin. Les résultats de ces expérimentations ainsi que la capacité à aboutir à un référentiel sectoriel ont été très hétérogènes selon les secteurs. Pendant la phase pilote, l'ANIA et le CRITT-PACA ont piloté le volet français du projet européen PEFMED, finalisé en 2019. Ce projet, avait pour objectif notamment d'évaluer la faisabilité de la méthode PEF en fonction des caractéristiques de différentes régions méditerranéennes.

Plus récemment, les entreprises de l'alimentation françaises se sont engagées dans le projet européen RENDER (2017-2020) via l'ANIA qui en est partenaire. Ce projet teste l'applicabilité de la méthode PEF dans le secteur laitier. Les résultats de ce projet en cours sont prometteurs, mais soulèvent de nombreuses interrogations sur les limites de la méthode PEF et sur l'harmonisation des données.

Aujourd'hui, les entreprises de l'alimentation s'inscrivent pleinement dans une expérimentation de 18 mois mise en œuvre dans le cadre de la Loi AGEC. En effet, l'ANIA considère qu'il s'agit d'un levier important pour la mise en œuvre d'une économie circulaire et une meilleure information des consommateurs. L'expérimentation devra permettre notamment de s'accorder sur les indicateurs et la méthodologie à retenir ainsi que sur les modes d'affichage les plus efficaces, à la fois en termes de coûts pour les entreprises et de compréhension par les consommateurs.

Besoins d'accompagnement

 Un accompagnement financier et méthodologique pour accélérer la mise en œuvre d'Analyse de Cycle de Vie dans les entreprises et spécifiquement pour les PME/TPE.



9 boulevard Malesherbes – 75008, Paris 01 53 83 86 00

Association Nationale des Industries Alimentaires

www.ania.net





CONTACTS

Léa MATHIEU-FIGUEIREDO,

Responsable Environnement

06 70 16 00 43 Imathieufigueiredo@ania.net

Sophie IONASCU,

Responsable communication

0681179460 sionascu@ania.net













